



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du **MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 à 21 heures 00**  
à la salle des anciennes écoles du Hameau de Cabrials

**Présents :** PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, TOURSEL Michaël, RIEU Philippe, BUARD Serge, MERIEAU Delphine, FIOROTTO Anne, JUSTAUT Florence, CADENAS Bernard et VINENT-GARRO-DAVID Stéphane.

**Absents et excusés :** BOURRIER Annie qui a donné pouvoir à MERIEAU Delphine, MOURIER Thibault qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny et SCHALL et Jean-Christophe qui a donné pouvoir à Michaël TOURSEL.

Madame LOUKANI Sandrine a été nommée secrétaire.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
<p><b>Proposition de validation du devis du Cabinet d'avocats CHARREL à Montpellier pour une assistance à l'analyse des offres suite aux plis reçus dans le cadre du projet d'implantation sur le territoire de la commune d'une centrale photovoltaïque au sol.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que 6 plis ont été réceptionnés en mairie et qu'il a été procédé à l'ouverture des plis en réunion d'élus,</p> <p>-Désigne le Cabinet d'avocats <b>CHARREL</b> à Montpellier pour une mission d'assistance et conseils juridiques dans le cadre de l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres réceptionnés par notre collectivité concernant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune,</p> <p>-Valide le devis présenté par Monsieur Xavier HEMEURY, pour un montant forfaitaire H.T. de 4000,00 € soit T.T.C. de 4 800,00 €.</p>
<p><b>Nouvelle promesse unilatérale d'achat proposée par la SAFER Occitanie dans le cadre de l'acquisition par la commune de parcelles de terrain sises au lieu-dit « Gramenas ».</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la première promesse d'achat unilatérale lors du calcul des frais par la SAFER Occitanie (divers frais ont été comptabilisés deux fois),</p> <p>-Accepte la nouvelle promesse unilatérale d'achat proposée par la SAFER Occitanie concernant l'acquisition par la commune des parcelles de terrains cadastrées, section F n° 402, 403, 406, 611, 612 et 613 au lieu-dit « Gramenas » pour une contenance totale de 1 ha 23 a 80 ca, au prix de 9 850,00 € (neuf mille huit cent cinquante euros),</p> <p>-Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles de terrain sus-indiquées.</p>

<p><b>Proposition de prolongation par la commune de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à compter de 2022 (durée à déterminer), pour les viticulteurs et arboriculteurs sinistrés par le gel d'avril 2021.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'il va être proposé lors du prochain conseil communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, de voter l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (part intercommunale) en 2022 afin de soutenir les viticulteurs sinistrés par le gel d'avril 2021 et dans un souci de préservation des équilibres budgétaires communaux,</p> <p>-Décide de ne pas prolonger en 2022 l'exonération de la TFPNB pris en charge par l'Etat pour 2021.</p>
<p><b>Proposition d'adhésion à la mission de Délégué à la Protection des Données exercée par le CDG 34.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de répondre à l'obligation faite aux collectivités en matière de données personnelles,</p> <p>-Décide d'adhérer auprès du CDG 34 à la mission Délégué à la Protection des Données,  -Accepte la convention d'adhésion proposée,  -Précise que la convention est conclue pour une durée de quatre ans,  -Autorise M. le Maire à signer ladite convention.</p>
<p><b>Proposition de participation au marché public du CDG 34 pour les assurances couvrant les risques statutaires.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que les contrats souscrits auprès de GROUPAMA Méditerranée au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ont été résiliés par l'assureur à échéance au 31 décembre 2021,</p> <p>-Décide de participer à la consultation organisée par le CDG 34 pour renouveler le contrat de groupe d'assurance statutaire.</p>
<p><b>Proposition de vente d'engins communaux.</b></p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que ces véhicules ne sont plus utilisés par les agents du service technique,</p> <p>-Décide de vendre à M. Frédéric DUPY, le matériel communal désigné ci-dessous, à savoir :  * tracteur Renault (1280 VA 34),  * débroussailleuse hydraulique (600 DB 34),  -Fixe le prix de l'ensemble à 850,00 € (huit cent cinquante euros),  -Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette cession de matériel.</p>
<p><b>Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2020 du Syndicat Centre Hérault.</b></p>	<p>Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition, après en avoir délibéré,</p> <p>-Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers – Exercice 2020 du Syndicat Centre Hérault.</p>



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
du **MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 à 21 heures 00**  
à la salle des anciennes écoles du Hameau de Cabrials

**Présents :** PONCÉ Ronny, LOUKANI Sandrine, HEMEURY Xavier, TOURSEL Michaël, RIEU Philippe, BUARD Serge, MERIEAU Delphine, FIOROTTO Anne, JUSTAUT Florence, CADENAS Bernard et VINENT-GARRO-DAVID Stéphane.

**Absents et excusés :** BOURRIER Annie qui a donné pouvoir à MERIEAU Delphine, MOURIER Thibault qui a donné pouvoir à PONCÉ Ronny et SCHALL et Jean-Christophe qui a donné pouvoir à Michaël TOURSEL.

Madame LOUKANI Sandrine a été nommée secrétaire.

OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
<p>Proposition de validation du devis du Cabinet d'avocats CHARREL à Montpellier pour une assistance à l'analyse des offres suite aux plis reçus dans le cadre du projet d'implantation sur le territoire de la commune d'une centrale photovoltaïque au sol.</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant que 6 plis ont été réceptionnés en mairie et qu'il a été procédé à l'ouverture des plis en réunion d'élus,</p> <p>-Désigne le Cabinet d'avocats CHARREL à Montpellier pour une mission d'assistance et conseils juridiques dans le cadre de l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres réceptionnés par notre collectivité concernant le projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune,</p> <p>-Valide le devis présenté par Monsieur Xavier HEMEURY, pour un montant forfaitaire H.T. de 4000,00 € soit T.T.C. de 4 800,00 €.</p>
<p>Nouvelle promesse unilatérale d'achat proposée par la SAFER Occitanie dans le cadre de l'acquisition par la commune de parcelles de terrain sises au lieu-dit « Gramenas ».</p>	<p>Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :</p> <p>Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la première promesse d'achat unilatérale lors du calcul des frais par la SAFER Occitanie (divers frais ont été comptabilisés deux fois),</p> <p>-Accepte la nouvelle promesse unilatérale d'achat proposée par la SAFER Occitanie concernant l'acquisition par la commune des parcelles de terrains cadastrées, section F n° 402, 403, 406, 611, 612 et 613 au lieu-dit « Gramenas » pour une contenance totale de 1 ha 23 a 80 ca, au prix de 9 850,00 € (neuf mille huit cent cinquante euros),</p> <p>-Autorise M. le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles de terrain sus-indiquées.</p>